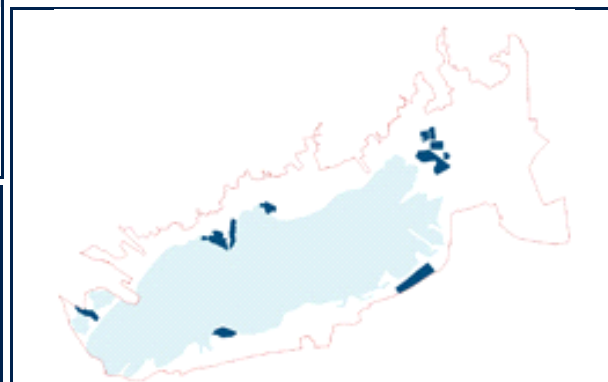


<b>Action HAB09</b> **	<b>Restauration d'îlots de nidification en faveur des laro-limicoles</b>
---------------------------	--

<b>OBJECTIF(S) DE CONSERVATION</b>
▶ Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux



<b>OPERATION(S)</b>
09-Préserver les sites de nidification des laro-limicoles

**ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION**

**Principaux habitats et espèces concernés**

Goéland raillleur, Mouettes mélanocéphale et rieuse, Sternes Hansel, naine, pierregarin et caugek, Avocette élégante

**Facteur(s) contrariant leur état de conservation**

Erosion des îlots

**Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s)**

Cette action vise à maintenir des conditions favorables à la reproduction des laro-limicoles sur le site Natura 2000. Celui-ci constitue en effet un haut lieu en France de reproduction de certains laro-limicoles : le Grand Bastit constitue l'unique site de reproduction de la Sterne Hansel en France et abrite la plus grande colonie française de Mouette mélanocéphale, le Goéland raillleur. Il est un site de reproduction d'importance nationale pour la Sterne Naine, regroupant 10% de l'effectif national (Capoulière et Grand Bastit) et abrite également l'effectif nicheur d'Echasse Blanche le plus important du Languedoc Roussillon avec plus de 10% de l'effectif national (données Naturalistes 34). L'état de conservation de certains îlots de reproduction est considéré médiocre en raison notamment de leur érosion, exposant les nids au risque de noyade.

**PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES**

**Principaux secteurs (non exhaustif)** Grand Bastit ; Pointe du Salaison ; Baie de la Capoulière ; Cabanes du Roc

**Surface concernée estimée** -

**Principaux statuts réglementaires** Loi littoral, site classé

**Principaux statuts fonciers** Conservatoire du Littoral, Communes

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE**

**Description de l'action**

Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et objectifs à atteindre sur les parcelles concernées et de déterminer en particulier le niveau d'intervention (entretien, restauration d'îlots), la nature et la période des travaux, ainsi que les modalités techniques d'intervention (accès à la zone à entretenir, matériels à utiliser,...). Ces éléments compléteront le cahier des charges type. Si l'action doit s'accompagner d'une mise en défens, mobiliser l'action HAB01.

**Dispositif de mise en oeuvre** Mesure contractuelle - Contrat N2000 et autre dispositif à définir

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION**

**Indicateur(s) de réalisation** Nombre de contrats signés, nombre de chantiers engagés hors contrat

**Indicateur(s) de résultat** Bilan des suivis des colonies de laro-limicoles

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

2009	2010	2011	2012	2013	2014

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**
*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

Réalisations (non exhaustif)	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Ag.eau	Region	Dpt34	EPCI	Autres
Contrats Natura 2000 - sur devis - Objectifs chiffrés : 2 chantiers	10000	Mesure 323B axe 3 PDRH	50	50	0	0	0	0	0

**Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 10000**
**Remarques**
**MISE EN OEUVRE DE L'ACTION HORS DISPOSITIF CONTRACTUEL**
**Maîtres d'ouvrage pressentis** EPCI, Communes, propriétaires, sociétés de chasse

**Partenaires** CEN-LR, SYMBO

**MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE**

<b>Type contrat</b>	Contrat Natura 2000 - durée 5 ans
<b>Parcelles éligibles</b>	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles-non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.
<b>Bénéficiaires</b>	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains non agricoles – non forestiers inclus dans le site.
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration, modelage d'îlots, reprofilage de pente ;</li> <li>- Entretien ou restauration du fossé/roubine ceinturant les îlots (en cas de linéaire important, mobiliser l'action EAU02) ;</li> <li>- Mise en place de protection anti-batillage ;</li> <li>- Apports de matériaux ;</li> <li>- Etude et frais d'expert (durant la mise en œuvre des travaux, à hauteur d'un montant inférieur à 12 % du montant total de l'action)</li> <li>- Toute autre réalisation concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul>
<b>Engagements non rémunérés - Conditions spécifiques de réalisation des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et réalisation d'un suivi photographique ;</li> <li>- Informer le service instructeur (DDTM de l'Hérault) et l'animateur Natura 2000 (SYMBO) du commencement des opérations ;</li> <li>- Respect de la périodicité d'intervention : 1 fois sur les 5 ans ;</li> <li>- Respect de la période d'autorisation des travaux, hors période de nidification et sur sols portants (à préciser dans le cahier des charges spécifiques en fonction des secteurs concernés) ;</li> <li>- Respect de la localisation des îlots ;</li> <li>- Respect de l'origine et nature des matériaux à apporter ;</li> <li>- Le cas échéant export de déchets encombrants ;</li> <li>- Autoriser le suivi scientifique de la mesure.</li> </ul>
<b>Document(s) à fournir lors de la demande du contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de Contrat Natura cerfaté ;</li> <li>- Extrait original de matrice cadastrale de l'année ou à défaut de l'an passé et plan cadastral portant la localisation de la mesure ;</li> <li>- Cartographie du projet sur orthophotoplan.</li> </ul>
<b>Financement et versement des aides</b>	<p>Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000.</p> <p>L'aide, versée sur pièces justificatives (factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés), est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>
<b>Point(s) de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction ;</li> <li>- Contrôles sur place : visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM), obligatoires au dessus d'un certain montant ; visite avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</li> </ul> <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p>
<b>Estimation des aides</b>	<p>Sur devis</p> <p>Estimation chantier entre 1000 à 4500 € HT l'unité</p>
<b>Codification de la mesure</b>	Contrat Natura 2000 : A32323P

**MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE**

***Cahier des charges  
spécifique***

Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action ; surfaces engagées ; montant de l'aide ; calendrier de mise en œuvre.